



AVANTAGES DU PLAN DE PROTECTION NEW HOLLAND

TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

Une protection qui dépasse la période de garantie de base du fabricant.

OPTIONS FLEXIBLES

Les plans peuvent être personnalisés pour répondre aux besoins individuels.

FINANCEMENT DISPONIBLE

Il est possible d'obtenir un financement auprès de CNH Industriel Capital Canada Ltée (CNH Industrial Capital) en incluant la prime dans un contrat de vente à tempérament ou un compte renouvelable.

SERVICE FIABLE

Les réparations admissibles sont effectuées par des techniciens d'entretien agréés qui utilisent des pièces d'origine authentiques.

PROTECTION TRANSFÉRABLE

Les Plans de protection pour l'équipement neuf sont transférables au nouveau propriétaire sans frais.

POUR UN BON DÉPART

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec votre concessionnaire New Holland ou New Holland Construction ou appelez l'Agence d'assurances CNH Industriel Canada Ltée au **1-866-559-6814**.

DES PRODUITS CONÇUS POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Nous savons bien que les équipements sont essentiels à vos activités. Les produits supplémentaires que nous vous offrons visent justement à ce que vos activités continuent à tourner rondement.

ASSURANCE-VIE DE CRÉDIT*

Offre une protection qui aide à rembourser le solde dû pour l'équipement financé par CNH Industriel Capital, en cas de décès de l'assuré.

ASSURANCE INVALIDITÉ ACCIDENTELLE DE CRÉDIT*

Offre une protection en cas d'invalidité totale due à un accident survenu pendant la durée d'un contrat de détail. L'Assurance invalidité accidentelle de crédit n'est offerte qu'aux clients qui demandent et obtiennent une couverture d'Assurance-vie de crédit.

DROIT D'EXONÉRATION EN CAS DE DOMMAGES SUR L'ÉQUIPEMENT LOUÉ

Offre une protection de l'équipement en location contre la plupart des pertes matérielles directes ou des dommages matériels.

ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES MATÉRIELS

Offre une protection pour réparer ou remplacer l'équipement couvert en cas de perte ou de dommages matériels directs.

* Le programme n'est pas nécessairement offert dans toutes les provinces.



Le présent document n'a qu'une valeur indicative. La protection accordée est soumise aux modalités, conditions et exclusions établies dans le contrat tel que signé. La participation au programme dépend de la cote de crédit du client ou des autres exigences de souscription. Les programmes peuvent être modifiés ou annulés sans préavis. Tous les produits d'assurance offerts par l'Agence d'assurances CNH Industriel Canada Ltée sont émis par des assureurs autorisés. À moins d'indications contraires aux présentes, les termes portant la majuscule ont le sens qui leur est donné dans le contrat tel que signé.

† Le programme n'est pas nécessairement offert dans toutes les provinces. L'équipement admissible et d'autres détails du programme peuvent différer d'une province à l'autre en fonction de la réglementation provinciale en vigueur.

©2014 Agence d'assurances CNH Industriel Canada Ltée. Tous droits réservés. L'Agence d'assurances CNH Industriel Canada Ltée est une société d'AmTrust Financial. New Holland est une marque de commerce déposée aux États-Unis et dans d'autres pays, dont CNH Industrial N.V., ses filiales ou ses sociétés affiliées sont propriétaires ou titulaires d'une licence. New Holland Construction et le logo CNH Industrial Insurance sont des marques de commerce aux États-Unis et dans d'autres pays, dont CNH Industrial N.V., ses filiales ou ses sociétés affiliées sont propriétaires ou titulaires d'une licence.

Formulaire n° 50037-FR Rév. 11/2015

PLAN DE PROTECTION NEW HOLLAND

Pour l'équipement agricole et de construction





UNE PROTECTION QUI DÉPASSE LA PÉRIODE DE GARANTIE DE BASE

PLAN DE PROTECTION NEW HOLLAND

Lorsque l'imprévu survient, vous devez savoir que votre équipement est protégé. Le Plan de protection New Holland est un programme de garantie prolongée qui vous aide à maintenir votre équipement en bon état au-delà de la période de garantie de base du fabricant.

Choisissez l'option de plan qui répond le mieux à vos besoins :

OPTIONS DE PLAN APPLICABLES AUX ÉQUIPEMENTS NEUFS

Équipement agricole	Équipement de construction
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe motopropulseur • Groupe motopropulseur plus • Premier 	<ul style="list-style-type: none"> • Composants structuraux • Groupe motopropulseur • Groupe motopropulseur plus équipement hydraulique • Premier

Les Plans de protection prolongée pour l'équipement neuf sont offerts pour des périodes allant jusqu'à 60 mois ou 7 500 heures-machine, selon la première éventualité. La période de protection que vous choisissez comprend la période de garantie de base du fabricant.

ÉQUIPEMENT ADMISSIBLE†

L'équipement couvert par la période de garantie de base du fabricant pourrait être admissible au Plan de protection pour l'équipement neuf.

Composants admissibles	OPTIONS DE PLAN APPLICABLES AUX ÉQUIPEMENTS NEUFS*				
	Composants structuraux**	Groupe motopropulseur	Groupe motopropulseur plus	Gr. motoprop. + équip. hydraulique	Premier
Moteur		•	•	•	•
Boîte de vitesses		•	•	•	•
Arbre de transmission		•	•	•	•
Diff./transm. finale		•	•	•	•
Pompe/moteur hydrost.		•	•	•	•
Circuit de carburant		•	•	•	•
Pompe de direction			•	•	•
Pompes hydrauliques			•	•	•
Valves hydrauliques			•	•	•
Vérins hydrauliques			•	•	•
Flexibles hydrauliques				•	•
Composants électriques					•
Châssis	•				•†
Châssis principal	•				•†
ROPS	•				
Flèche	•				

* Consultez votre concessionnaire pour obtenir la Liste de pièces principales du Plan de protection New Holland et le document des modalités pour obtenir tous les détails et les exclusions du plan de protection

† Réserve à l'usage d'AG.

**Peut faire l'objet d'un achat séparé ou conjoint avec les options de protection du groupe motopropulseur, du groupe motopropulseur plus les composants hydrauliques ou de la protection Premier.

POUR UN BON DÉPART

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre concessionnaire New Holland ou composez le 1-866-559-6814.

**ASSUREZ VOTRE PRODUCTIVITÉ
GRÂCE À UN PLAN DE PROTECTION
NEW HOLLAND**